

Dr Jacques DANAN
Service médical de l'Arborial
12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002
93555 Montreuil Cedex
Tél. direct : 01 73 30 21 11
Infirmierie : 01 73 30 27 40

FRANCEAGRIMER
INAO
ODEADOM
ASP
ONF

Déclaration lue au cours du CHSCT de droit public de l'ONF-DG du 10 avril 2019

Médecin de prévention depuis plus de trois ans pour les agents publics de la Direction générale de l'ONF travaillant à Paris et à Montreuil, j'ai été destinataire de nombreux témoignages d'une détérioration considérable du climat, reliée à des changements profonds dans le mode de management de l'établissement au plus haut niveau et dans le mode de gestion des ressources humaines.

J'ai ainsi pu constater des situations de souffrance majeure au travail, en lien avec l'organisation du travail, avec la réduction des moyens sans adaptation suffisante des missions, ou encore avec des comportements managériaux problématiques.

Une alerte formelle, concernant un département du siège, que j'ai adressée au référent RH et au DGA d'alors (président du CHSCT) en janvier 2018, et qui a été transmise au DRH, n'a pas eu de suite donnée pendant un an, avant que ne soit proposée – devant la détérioration constante de la situation de ce département – une démarche de « médiation », sans qu'il en résulte de décision portée à ma connaissance à ce jour.

Un autre département, à propos duquel j'ai pu m'entretenir avec le référent RH, se trouve dans un état de grave déstabilisation, qui a conduit, selon les informations dont je dispose, l'actuel DGA à réunir les agents pour examiner la gravité de la situation. Les problèmes majeurs de perte de ressources et de déstabilisation de ce département restent très inquiétants.

Des problèmes managériaux sérieux et des ressentis de souffrance au travail concernant d'autres départements ou services ont été portés à ma connaissance et ont également fait l'objet d'échanges avec le référent RH.

La plupart des personnels qui m'ont fait part de ces difficultés, ainsi que des conséquences physiques et psychiques considérables qui en découlent, ressentent que l'établissement n'est plus, en l'état actuel, en mesure de prendre en compte leur détresse, tant ils perçoivent que les fondements professionnels, moraux et tout simplement humains de l'organisation qu'ils connaissaient ont été dévastés.

L'ensemble de ce contexte appelle, à mon sens, une prise de conscience de la Direction générale actuelle sur les graves dangers humains, professionnels et juridiques (voire judiciaires) qui résultent de cette situation et sur la nécessité de mettre en place, sans doute à l'échelle de l'établissement, un dispositif de réparation des dégâts en cours en termes de ressources humaines.

Je me tiens personnellement à la disposition du Directeur général et des représentants des personnels pour y apporter mon concours.

Dr J. DANAN